



Synthèse des préconisations issues de l'étude sociologique « Santé mentale des personnes en situation d'exil et de migration en Loire Atlantique »

Groupe de travail « Santé mentale des personnes migrantes », PTSM Loire-Atlantique, rencontre du 31 mars 2026

À la suite de l'étude sociologique réalisée en Loire Atlantique en 2024 par le Cabinet GERS, ces préconisations sont issues des travaux du groupe de travail n°13 du Projet territorial de santé mentale (PTSM) de Loire Atlantique, afin d'améliorer l'accompagnement et la prise en charge des troubles de santé mentale des personnes exilées en Loire-Atlantique.

1. Urgence absolue : un toit pour protéger la santé mentale

Les membres du groupe de travail partagent le constat manifeste de l'impact notable sur la santé mentale, et également somatique, des conditions de vie des personnes et notamment de leurs accès ou non à l'hébergement et l'alimentation. Quelle que soit la qualité de l'accompagnement ou de la prise en charge en santé mentale mise en place, la précarité pèse négativement à la fois sur l'état psychique des personnes, sur leur accès effectif aux soins, et sur la possibilité d'enclencher un réel processus thérapeutique. **Garantir un hébergement et sécuriser les personnes en termes de besoins fondamentaux** est un élément incontournable pour permettre l'effectivité des soins psychiques et l'amélioration de la santé mentale des personnes.

2. Augmenter l'offre de soins de santé mentale en Loire-Atlantique

L'étude souligne une dégradation importante de l'offre psychiatrique et recommande la nécessité d'un renforcement urgent et global des moyens humains et financiers afin d'améliorer l'accessibilité et l'adaptation des prises en charge aux besoins spécifiques des personnes, en ciblant les zones les plus saturées.

Axes principaux :

- 2.1. **Consolider le système public de soins** (hôpital, libéral) dans un contexte d'augmentation de la population, notamment par l'installation de nombreux étrangers à Nantes et en Loire-Atlantique.
- 2.2. **Accroître les capacités des structures de psychiatrie** sur tout le territoire
- 2.3. **Apporter un soutien financier pérenne aux associations d'utilité publique de proximité proposant des soins psychiques, un accompagnement et/ou un soutien psychosocial**
- 2.4. **Développer massivement et rapidement le soutien psychologique des dispositifs existants** permettant une offre graduée de soins :



- Intégrer des professionnels de santé mentale dans les structures d'accueil et d'hébergement : Dispositif National d'Accueil des personnes demandant l'asile (DNA), protection de l'enfance, accueils d'urgence, accueils de jour, structures sociales.
- Intégrer des professionnels de santé mentale et de médiation en santé dans les Maisons de santé pluriprofessionnelles.
- Renforcer la présence des professionnels de santé mentale en milieu scolaire

Objectif global :

Garantir un accès rapide et adapté aux soins médicaux, psychiatriques et psychologiques, sur tout le territoire, en renforçant à la fois les structures publiques, associatives et les dispositifs de proximité.

3. Former et renforcer le soutien aux professionnels et bénévoles

L'objectif est de renforcer les connaissances, les compétences et le soutien des professionnels et bénévoles accompagnant les personnes étrangères en situation de migration et les mineurs non accompagnés (MNA) en détresse psychique, grâce à un plan de formation adapté et coordonné sur l'ensemble du territoire. Ces acteurs de première ligne, confrontés à des situations complexes et souvent éprouvantes, voient leurs ressources mises à rude épreuve ; le renforcement de leurs compétences contribue ainsi à limiter l'usure professionnelle et à soutenir leur engagement dans la durée.

Axes principaux :

3.1. Former intensivement à la détection des troubles et à l'orientation vers les soins

- Sensibiliser les équipes non soignantes à la détection des signes et facteurs de détresse psychologique en prenant en compte les facteurs interculturels et les effets de la migration sur l'adulte et sur l'enfant.
- Développer, faciliter l'accès et promouvoir les dispositifs de formation, tels que les *Premiers Secours en Santé Mentale*, et en assurer une large diffusion.
- Former spécifiquement les professionnels à l'orientation vers les services adaptés, une étape clé nécessitant des compétences précises et une expertise dédiée.
- Faciliter l'accès aux formations et sensibilisations des aidants bénévoles.

3.2. Former durablement les professionnels

- Intégrer des modules obligatoires sur les parcours et la santé mentale des personnes étrangères en situation de migration dans les formations initiales et continues des professionnels de santé.
- Prévoir des formations continues sur ce sujet auprès des travailleurs sociaux exerçant dans le secteur associatif ou public par exemple : les missions locales, les espaces départementaux des solidarités (EDS)...

3.3. Proposer une offre de formation accessible, adaptée aux besoins et spécificités des territoires.

3.4. Renforcer de façon permanente le soutien aux professionnels

- Mettre en place des espaces d'analyse de pratiques réguliers et systématiques dans toutes les structures accompagnants ces publics vulnérables.

3.5. Poursuivre les initiatives pour les MNA

- Maintenir et développer les formations et projets interinstitutionnels à destination des MNA.



Objectif global :

Assurer un accompagnement plus efficace et cohérent des publics vulnérables en renforçant les compétences des professionnels et bénévoles grâce à une formation continue, coordonnée et adaptée aux réalités locales.

4. Faciliter l'accès aux soins et la rencontre entre soignants et personnes étrangères en situation de migration

Pour améliorer l'accès aux soins de santé mentale de ces personnes, il est essentiel de lever les barrières administratives, de développer l'interprétariat et la médiation en santé, d'adapter l'offre aux besoins spécifiques de ces populations souvent confrontées à des obstacles multiples, tout en agissant sur la confiance mutuelle et la réduction de la stigmatisation.

Axes principaux :

4.1. Supprimer les barrières administratives

- Assouplir les règles administratives des structures de soins de droit commun pour favoriser l'accueil, la prise de rendez-vous et « l'aller-vers », en particulier en ce qui concerne les **règles de sectorisation pour les personnes migrantes et la mise en place de plages d'accueil sans rendez-vous**.

4.2. Faciliter l'accès aux soins

- Mettre à disposition des personnes des dispositifs d'information adaptés sur la détresse psychique et les services de soins disponibles.

4.3. Renforcer l'interprétariat comme outil clé d'accès aux soins et de qualité des soins

- Promouvoir le recours systématique à l'interprétariat professionnel, y compris à distance.
- Mettre en place des formations qualifiantes et continues pour les interprètes et les médiateurs en santé.
- Étudier la création d'un service public d'interprétariat ou garantir l'accès à des dispositifs d'interprétariat professionnel avec un financement dédié.
- Promouvoir auprès des professionnels de santé les dispositifs gratuits d'accès à l'interprétariat existants (comme via l'URML) et en mettre en place pour les psychologues libéraux.
- Intégrer la sensibilisation à l'interprétariat dans les formations initiales et continues des professionnels des champs sanitaire et social.
- Encourager vivement toutes les structures du secteur social à recourir systématiquement à l'interprétariat afin d'assurer une communication claire, éviter les incompréhensions et garantir une prise en charge adaptée des personnes exilées.

4.4. Développer et mailler la médiation en santé sur le territoire

- Organiser la présence systématique de médiateurs en santé dans les lieux d'accueil des personnes étrangères.
- Favoriser la médiation interculturelle en santé pour faciliter la communication, la compréhension, la confiance entre soignants et patients.



Objectif global :

Garantir un accès facilité, adapté et humain aux soins de santé mentale pour les personnes exilées, en éliminant les obstacles administratifs et les préjugés, en valorisant l'interprétariat et en développant la médiation interculturelle sur tout le territoire.

5. Renforcer l'interconnaissance et la collaboration entre les acteurs

Pour améliorer l'accompagnement en santé mentale des personnes exilées, il est essentiel de renforcer les liens et la collaboration entre les professionnels des secteurs social, sanitaire, éducatif et de l'insertion. Cette coopération favorise une meilleure compréhension mutuelle, dépasse les préjugés et optimise la coordination des actions. Elle permet également d'enrichir le partage d'expériences entre ces acteurs, souvent confrontés à de nombreux obstacles et contraints d'innover, d'adapter et de construire des solutions pragmatiques pour offrir un accompagnement efficace et respectueux des personnes.

Axes principaux :

5.1. Développer l'interconnaissance entre acteurs pluridisciplinaires

- Favoriser la connaissance réciproque des cadres d'intervention et prérogatives de chaque structure et des professionnels impliqués.
- Lever les préjugés entre secteurs social, sanitaire, éducatif et insertion.

5.2. Renforcer le travail collectif et partenarial

- Mettre en place des dispositifs intégrés à long terme réunissant professionnels du social et du sanitaire.
- Organiser des espaces ponctuels de rencontre et de réflexion partenariale : journées d'études, formations, échanges, analyse de situations, forums, etc.
- Impliquer les bénévoles partenaires via des temps de sensibilisation et de travail spécifiques.

Objectif global :

Créer des dynamiques partenariales solides et durables entre les secteurs social, sanitaire, éducatif et associatif afin d'assurer une prise en charge ajustée aux besoins des territoires de manière globale, cohérente et adaptée des personnes exilées en santé mentale.

6. Mises en œuvre concrètes du PTSM face à ces recommandations

Création du dispositif mobile CESaME 44

Le groupe de travail 13 du PTSM, en collaboration avec les associations Les Eaux Vives-Emmaüs et Solidarité Estuaire, a conçu le dispositif mobile CESaME 44, déployé sur plusieurs territoires de Loire-Atlantique. Ce service améliore la prise en charge des personnes en situation de migration et d'exil en proposant des accompagnements variés et spécifiques pour la santé mentale. Il contribue également à appuyer les professionnels du social et de la santé et le travail en réseau, favorisant l'intégration de cette thématique dans le droit commun via des sensibilisations, des espaces d'échanges et la création d'outils adaptés, pour optimiser l'accompagnement des publics concernés et enrichir les pratiques professionnelles.



Renforcement de la coopération intersectorielle

Depuis sa création, le groupe de travail 13 du PTSM s'engage activement à renforcer la collaboration entre les acteurs institutionnels et les acteurs du secteur social, sanitaire, éducatif et associatif. Il met en œuvre des dynamiques partenariales durables afin d'améliorer la prise en charge globale et cohérente des personnes en situation d'exil et de migration sur le territoire.

Organisation de journées d'études, formations et sensibilisations

Le PTSM organise régulièrement des journées d'études destinées aux professionnels et bénévoles intervenant auprès des personnes migrantes. Ces journées ont pour objectifs de sensibiliser aux problématiques spécifiques de santé mentale liées aux parcours migratoires et à l'exil, de former aux bonnes pratiques en matière d'accompagnement, de détection et d'orientation vers les soins adaptés, ainsi que de favoriser les échanges entre acteurs pluridisciplinaires afin de renforcer la coopération et l'interconnaissance. Elles permettent également de partager des retours d'expérience et des outils concrets pour enrichir les pratiques professionnelles. Ces temps forts contribuent ainsi à diffuser une culture commune et à renforcer la capacité d'action des intervenants sur le territoire de Loire Atlantique.

7. Conclusion

La santé mentale des personnes migrantes est un enjeu de santé publique, indissociable de leurs conditions de vie, de la précarité et des parcours migratoires complexes. L'étude sociologique menée en 2024 dans le cadre du PTSM 44 révèle les nombreux obstacles à l'accès à des soins adaptés, ainsi que l'engagement constant des professionnels et bénévoles qui les accompagnent.

Face à ces défis, les professionnels, associations et institutions impliqués dans le groupe de travail Santé mentale des personnes migrantes du PTSM 44 s'engagent pour promouvoir et défendre des recommandations nécessaires et ambitieuses pour les années à venir. Ces actions s'inscrivent dans une vision globale et coordonnée, essentielle pour un accompagnement efficace et respectueux.

L'engagement concret du PTSM, notamment à travers le dispositif mobile CESaME 44 et la dynamique partenariale qu'il impulse grâce à tous ses membres, témoigne d'une volonté réelle de transformer ces recommandations en actions concrètes.

La santé mentale des personnes migrantes n'est pas seulement une question médicale, mais aussi un enjeu social et politique : elle exige de renforcer les moyens, de décroiser les interventions et de reconnaître le rôle central des soignants, des travailleurs sociaux, des bénévoles. La garantir, c'est investir dans une société plus solidaire, humaine et juste.



B. Tableau de synthèse des préconisations

Axe	Objectif principal	Exemples d'action
1. Conditions de vie	Garantir les besoins fondamentaux pour permettre l'accès aux soins	Hébergement stable, aide alimentaire, sécurité physique
2. Offre de soins	Renforcer et adapter l'offre en santé mentale	Plus de lits, HAD psy, CMP, structures spécialisées (EMPP, ELPP, CRCT, CRP, PASS Psy, MDA), soutien aux associations de santé mentale, soutien psychologique de proximité
3. Formation et soutien aux professionnels et bénévoles	Développer les compétences et prévenir l'usure professionnelle	Formations Premiers Secours en Santé Mentale, modules spécifiques migration et interculturalité, analyse de pratiques
4. Accès aux soins	Lever les obstacles administratifs et linguistiques	Interprétariat professionnel financé, médiation interculturelle en santé, simplification administrative
5. Coopération	Améliorer la coordination intersectorielle	Dispositifs intégrés social-santé-éducation, journées d'étude, forums

C. Liste des organismes et structures ayant contribué au groupe de travail du PTSM sur la santé mentale des personnes migrantes

Fondation des Apprentis d'Auteuil, Les Eaux Vives-Emmaüs, Solidarité Estuaire, CH G. Daumezon, CHU Nantes (CRCT), Groupe SOS, Aurore, Trajet, Les Forges médiation, Conseil départemental (Protection de l'enfance), Protection Judiciaire de la Jeunesse, Envol44, ASBL44, Ville de Nantes, CH Saint-Nazaire, CEMEA, Restos du Cœur, France terre d'asile, Asamla, Médecins du Monde, Anef-Ferrer, AGIR 44, DDETS